

N° DEL/2024-036

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 15 avril 2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40**Date de convocation : 8 avril 2024****PRESENTS (33)**

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. HAGHE Jean-Paul.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, M. CASSEZ Didier, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. MENUET Jean-François, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (5) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Muriel a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

Objet : Vote des Taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

Le Conseil est appelé à délibérer sur les taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires pour 2024 :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 35 voix pour et 3 abstentions :

- **Fixe** le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la manière suivante :
 - ancien taux : 2,00 %,
 - nouveau taux proposé : 2,10%
 - variation de 0 de +5% et 0,10 point
 - Produit fiscal attendu : 294 777 €,

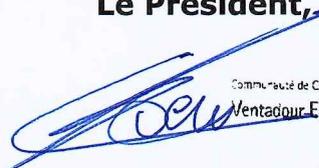
- **Fixe** le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties de la manière suivante :
 - ancien taux : 4,02 %,
 - nouveau taux proposé : 4,22%
 - variation de +5% et 0,20 point
 - Produit fiscal attendu 20 518 €.

- **Fixe** le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires de la manière suivante :
 - ancien taux : 7,38 %,
 - nouveau taux proposé : 7,75%
 - variation de +5% et 0,37 point
 - Produit fiscal attendu 296 515 €.

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 3

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 16 avril 2024
Le Président,**
Commune de Communes
Ventadour-Egletons-MonédièresCarrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26**Charles FERRÉ**